

<https://fenvac.com/hautes-alpes-il-y-a-15-ans-l>



Hautes-Alpes : Il y a 15 ans, l'avalanche de la crête du Lauzet faisait 11 morts

- Revue de presse -

Publication date: mercredi 23 janvier 2013

Copyright © FENVAC - Tous droits réservés

Hautes-Alpes - Il y a 15 ans jour pour jour, une terrible avalanche emportait neuf collégiens, un professeur et une accompagnatrice en montagne. L'avalanche du 23 janvier 1998, sur la crête du Lauzet à Crots, est la plus meurtrière de France, par son nombre de victimes et par leurs jeunes âges.

32 personnes, dont 26 collégiens sont partis en hors piste sur la crête du Lauzet à 2 300 mètres d'altitude. Il est 8h15 quand ce groupe part du Gîte de la Draye à Crots, à 1 500 mètres d'altitude. Arrivés au Clos-Besson, 1 930m, le groupe se sépare en deux. A la sortie d'une forêt de mélèzes, une plaque à vent se détache. « Les victimes ont été projetées dans une forêt, sur des arbres, et donc sont décédées ou grièvement blessées, polytraumatisées et non asphyxiées », a expliqué sur Alpes 1 le Capitaine Olivier Cousin de la CRS de Briançon (Hautes-Alpes). Il reste marqué par le lourd bilan : onze morts, 19 blessés : « Même 15 ans après, on pense encore aux familles, à tous ces enfants. Ca nous marque encore. »

Ces collégiens, de 13 à 15 ans, venaient des Yvelines, du collège privé de Montigny-le-Bretonneux. Ils étaient accompagnés d'une monitrice de l'UCPA de Châteauroux-les-Alpes, où ils logeaient. Le risque d'avalanche était, ce jour-là, de 4 sur 5. Une alerte qui n'interdisait en rien une sortie en montagne. Robert Armellin, 1er adjoint aux Orres, était présent ce jour-là. Il témoigne sur les ondes d'Alpes 1 : « La commune des Orres a servi de poste de secours grâce au parking de Champ Lacas, qui était vide ce jour-là. C'était très approprié pour les rotations d'hélicoptères et pour l'arrivée des ambulances. En plus, je suis perchman. On nous avait demandé d'être prêts, aussi bien que les pisteurs-secouristes et les moniteurs de ski, à intervenir pour une recherche de victimes ».

Un évènement dramatique suivi d'un procès, ouvert en octobre 1999. Le jugement est rendu le 13 janvier 2000. Deux ans de prison avec sursis pour Daniel Forté, le guide haute-montagne, reconnu responsable d'imprudence. La relaxe a été prononcée pour le directeur de l'UCPA et pour le professeur du collège, qui accompagnait le groupe. Le tribunal ne les a pas jugés responsables de cette avalanche. Notez aussi que le tribunal de Gap n'avait pas retenu, comme faute pénale, l'absence de matériel Arva, pour la recherche de victimes d'avalanches, aujourd'hui indispensable lors de sorties hors pistes.

alpesdusud.alpes1.com, le 23 janvier 2013
